



ORPC du district de Lavaux-Oron

Comité de direction

p.a. ORPC du district de Lavaux-Oron
Rte de l'industrie 15 - 1072 Forel-Lavaux

PRÉAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL N° 01 - 2023

SÉANCE DU 11 MAI 2023

Comptes année 2022

Responsabilité(s) du dossier :

- Jean-Marc Chevallaz, président du CODIR

Forel, le 30 mars 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions légales,

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93a, 125 et 125a) situation au 01.07.2013
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes

le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2022 de l'ORPC du district de Lavaux-Oron. Ces derniers ont été élaborés conformément aux directives cantonales et soumis à contrôle par un organe de révision qui a établi son rapport.

Pour cet exercice, le total des charges se monte à CHF 1'781'920.17 et le total des revenus à CHF 1'875'718.40, d'où un excédent de revenus de **CHF 93'798.23**.

Ainsi, le coût réel par habitant (64'304 habitants au 31.12.2021) se monte à CHF 21.72 (selon budget 2022, 63'434 habitants à CHF 23.50).

L'année 2022 a été très remplie, avec un total de 3'976 jours de services, dont 375 pour les engagements en situation d'urgence, 2391 pour l'instruction régionale, 282 pour l'instruction cantonale et fédérale et 748 pour les engagements pour des tiers dans le cadre de manifestations.

Les commentaires sur les comptes ainsi que le rapport de gestion ci-joints vous apporteront des informations détaillées.

Au vu du bon résultat de l'exercice 2022, le Comité de direction propose de redistribuer un montant de CHF 93'798.23 aux communes membres (représentant la somme de CHF 1.45 par habitant), le solde de CHF 557.43 étant viré au compte n° 9206.100.01 « Avance des communes » ; ce compte s'élèverait donc à CHF 152'806.45.

2. Conclusion

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association « ORPC du district de Lavaux-Oron »

1. vu le préavis No 01 – 2023 du Comité de direction du 30 mars 2023,
2. vu le rapport de la Commission de gestion,

décide :

- d'approuver les comptes 2022 de l'ORPC du district de Lavaux-Oron et de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 30 mars 2023.

Au nom du Comité de direction

Le président	Le secrétaire
	
J.-M. Chevallaz	P. Favre



Annexe :

- Comptes 2022
- Commentaires sur les comptes 2022